

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5066 - Vendredi 20 Février 2026 - Prix : 200 Fc

JUSTICE

4 ans de prison pour avoir abusé d'une fillette de 9 ans



Photo d'illustration

ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraledjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m² - 49€/m² / -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

02 Ramadan 1447

Prières aux heures officielles

Du 16 au 20 Février 2026

Lever du soleil:

06h 07mn

Coucher du soleil:

18h 36mn

Fadjr : 04h 55mn

Dhouhr : 12h 23mn

Ansr : 15h 51mn

Maghrib: 18h 39mn

Incha: 19h 53mn



ENVIRONNEMENT

Nioumachioi mise sur les solutions fondées sur la nature

Réunis en atelier le 14 février 2026, acteurs locaux et partenaires techniques ont validé les activités du projet régional ReSea à Nioumachioi. Objectif : intégrer des solutions naturelles innovantes pour protéger les écosystèmes côtiers et renforcer la résilience des communautés face au changement climatique.

Un atelier de concertation et de validation des activités liées aux Solutions fondées sur la Nature (SfN) s'est tenu le 14 février 2026 à Nioumachioi, dans le cadre du projet régional ReSea. Soutenu par le gouvernement canadien, le projet est mis en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Mission inclusion (MI) du Canada, à travers la Plateforme pour le financement du développement durable et solidaire aux Comores (PFDDSA). Cette rencontre a permis de valider les actions prévues sur ce site pilote et d'actualiser les zones à cartographier. Nioumachioi constitue en effet un terrain d'expérimentation stratégique pour l'intégration de solutions

naturelles dans la gestion des ressources côtières. Le projet vise principalement à renforcer la résilience des communautés locales face aux pressions environnementales croissantes et aux impacts du changement climatique.

Au cours des échanges, les participants ont mis en avant plusieurs approches, notamment la restauration des écosystèmes dégradés, la gestion durable des terres et des ressources en eau, ainsi que la conservation de la biodiversité. Ces solutions apparaissent comme des réponses innovantes et adaptées aux défis liés à la dégradation des milieux naturels. L'atelier a également favorisé un dialogue constructif entre acteurs communautaires, experts techniques et responsables du projet, afin de garantir la pertinence et l'efficacité des interventions envisagées.

Mme Loubna Hamidi, responsable du pilier « Nature Bleue » de l'UICN aux Comores, a souligné l'importance de ces initiatives : « Intégrer les Solutions fondées sur la Nature est essentiel pour protéger nos écosystèmes côtiers tout en renforçant le bien-être des communau-



tés locales. Des projets comme ReSea permettent de concilier conservation et développement durable, en s'appuyant sur des méthodes scientifiquement validées et adaptées au contexte local. »

De son côté, Mohamed Belaid, membre du Réseau des praticiens des SfN de l'UICN, a insisté sur la

dimension participative du projet : « La réussite repose sur une collaboration étroite avec les communautés et les parties prenantes locales. L'actualisation de la cartographie des zones prioritaires nous aidera à mieux planifier les interventions et à assurer la durabilité des actions mises en œuvre. » À travers cet at-

lier, le projet ReSea confirme son ambition de promouvoir des stratégies durables de conservation des écosystèmes côtiers, tout en contribuant au développement socio-économique et à la résilience des communautés locales.

Riwad

HABARI ZA UDUNGA

Un effort de conscience

A l'heure de la mondialisation, de l'Internet et du village planétaire, jamais la désinformation n'a été aussi grande. Même dans nos minuscules îles de la lune, nous n'échappons pas à cette déferlante. A cette désinformation ambiante s'ajoute, chez nous, une propension à rajouter, à faire monter la sauce, comme on dit sur le continent. Prenez un taxi et vous serez largement servi dans ce volet.

Certains se sont même spécialisés dans le colportage de ces informations sans lendemain, mais qui ont des conséquences fâcheuses dans la bonne marche de notre société. Nous sommes arrivés à un stade où nous pouvons, raisonnablement, nous demander qui fait confiance à qui dans la mesure où, dans tous les cercles de tous les pouvoirs, l'on fait, la plupart du temps, plus confiance à ces ragots qu'aux faits eux-mêmes. A cela est venu s'ajouter l'Intelligence Artificielle (AI), qui fait croire à certains qu'ils sont devenus soudain...intelligents. Notre Université ne devrait pas jouer à la politique de l'autruche dans ce domaine. C'est un sujet hautement stratégique pour éviter de rater le coche et qui va conditionner durablement les sujets de développement.

Un grand stratège chinois M. Sun avait écrit : « Ne soyez pas sentimentaux à l'égard du passé et n'ayez pas de vision trop enthousiaste de l'avenir. Scrutez, analysez et dégagez le réel de l'actuel ». Malheureusement dans les îles de la lune, on n'aime pas trop regarder en arrière de peur de rater le coche. Que représentons-nous en termes d'intérêts politico-économico-stratégiques ? En quel sens nos gesticulations influencent-elles le

cours des événements dans notre région ? De quelles marges de manœuvres bénéficions-nous quant à nos prises de décisions, quand nous savons que nos pays sont dans une large mesure, sous perfusion par les institutions internationales alors nous avons des ressources maintenues en léthargie (Pétrole et gaz).

Dans tous les cas de figures, il ne faudrait pas confondre vitesse avec précipitation comme dirait l'autre. Il appartient en effet, à tous les responsables de notre pays à tous les niveaux, de hiérarchiser les problèmes prioritaires, afin d'éviter d'éventuels blocages et des dérapages préjudiciables aux intérêts de nos îles de la lune dans un monde en effervescences géo-politiques. Combien de nos cadres de haut niveau vivent dans la marginalité et parfois dans le mépris de notre société ? Un haut dignitaire religieux en l'occurrence feu l'ancien Grand Mufti Said Tohir Ben Maoulana, ne disait-il pas, que parfois, dans ce pays, on arrive à regretter les longues années d'études ? Combien sont-ils à l'extérieur et qui hésitent à franchir le pas de la porte de nos îles de la lune ?

Et pourtant, il convient de relativiser un peu nos difficultés actuelles dans la mesure où il paraît, « qu'il n'est aucun problème humain qui ne puisse trouver de solution, puisque cette solution existe en nous. Mais, la trouver, la dégager, l'appliquer, exige un effort d'une intensité et d'une fécondité particulière, puisqu'il s'agit d'un effort de conscience ». Il faudrait aussi dans ce contexte prendre en compte le fait qu'une des conséquences de tout cela est notre manque de respect pour les détenteurs de connaissances. Et cela est une autre histoire.

Mmagaza




Atelier d'initiation à la poterie pour les enfants de 6 à 12 ans

Animé par Moussa Abdou

Places limitées!
Du 2 au 6 mars
De 13h30 - 15h30
Alliance française de Moroni

Inscription gratuite

+269 366 78 37
Alliance française de Moroni
AFMoroni

JUSTICE

4 ans de prison pour avoir abusé d’une fillette de 9 ans

Mercredi 18 février la Cour d’assise de Moroni a déclaré Mohamed Soilihi, un jeune de 20 ans, coupable des faits d’agression sexuelle sur une mineure de 9 ans. Bien que le procureur général eût sollicité au président de la Cour d’assise une peine de 20 ans, le jeune homme originaire de Dimadjou n’aura écopé que de 4 ans de prison ferme et une amende de 1 million de dommages et intérêts.

Mohamed Soilihi de la région de Dimadjou a comparu mercredi 18 février devant la Cour d’assise de Moroni pour les faits d’agression sexuelle sur une fillette de 9 ans. Les faits qui lui sont reprochés remontent en novembre 2023-2024. Le teint noir foncé, il portait un pantalon noir fleuri en forme ronde, un

tricot blanc personnalisé « PARIS » avec le numéro vingt-trois au dos et un bonnet orange sur sa tête, laissant voir ses cheveux crépus. Devant la Cour d’assise, l’accusé a nié les faits qui lui sont reprochés. Pour se défendre, il a expliqué que lui et sa victime sont unis par le lien du sang et qu’il la considère comme sa « sœur ». « Son père et le mien ont des liens de parentés. Ils sont cousins. Je la considère comme une sœur », a-t-il tenté de se blanchir. Ainsi, il a décrit la chambre à coucher de la mineure, en expliquant que « le lit de sa chambre est de trois places. Il se situe à gauche, à quelques pas de la porte ». La partie civile, Hikma (nom d’emprunt que nous attribuons à la victime pour protéger son identité, Ndlr), pudique, elle a relaté son histoire d’une voix basse, tête baissée, sans le microphone. Vêtue d’un

large pantalon noir, une longue chemise bleue jusqu’aux genoux, un châle vert et des baskets noirs. Devant le président de la Cour d’assise, Hikma a affirmé que Mohamed Soilihi a éjaculé sur ses cuisses, en l’absence de ses parents à la maison. Un acte auquel le mis en cause s’est adonné au moins trois fois. « Ce jour-là, ma mère était hospitalisée. J’étais seule à la maison. Mohamed m’a allongé sur mon lit et a frotté son pénis sur mes cuisses jusqu’à éjaculation », en précisant qu’il l’a menacée de refaire la même chose à ma petite sœur si j’osais en parler. « Et un autre jour, il m’a encore refait la même chose », se remémore la victime, ajoutant que « la troisième fois, il m’avait attachée les pieds contre mon lit et m’a enfoncé un tissu dans la bouche. Quelques jours plus tard, j’ai tout raconté à mon père ».

Au terme des débats, l’avocat de la partie civile, Me Fahardine Abdillah a mis l’accent sur l’âge mineur de sa cliente et la gravité de l’acte criminel qu’elle a subi. A la fin de sa plaidoirie, l’avocat a demandé à ce que la loi soit appliquée le plus sévèrement possible pour la protection et la sécurité de sa cliente et également pour toute la société. « Que la loi soit appliquée afin de servir de leçon pour Mohamed et pour tous afin de pouvoir vivre dans une société paisible » a-t-il plaidé. Me Abdillah s’est abstenu sur les intérêts civils et sur des dommages d’intérêt. « Nous ne voulons pas d’argent. Nous demandons à ce que la loi soit appliquée », a-t-il conclu. Dans son réquisitoire, le procureur général a sollicité à ce que l’accusé soit déclaré coupable des faits d’agression sexuelle sur Hikma et

une peine de 20 ans, en mettant l’accent sur l’acte criminel commis par l’accusé. Quant à l’avocat de la défense, il a souligné « l’absence totale » de l’infraction, expliquant que « nous avons deux déclarations contradictoires. L’un nie et l’autre affirme. Il y a le doute. En cas de doute, mon client a droit au bénéfice du doute ». Il ajoute : « nous devons recourir à un test ADN comme partout dans le monde. Sans cela beaucoup d’innocents sont injustement privés de leur liberté ». L’avocat a demandé l’acquittement de son client au bénéfice du doute. Après deux heures d’attente, la cour d’assise de Moroni a déclaré l’accusé coupable et l’a condamné à de 4 ans de prison ferme et une amende de 1 million de dommages et intérêts.

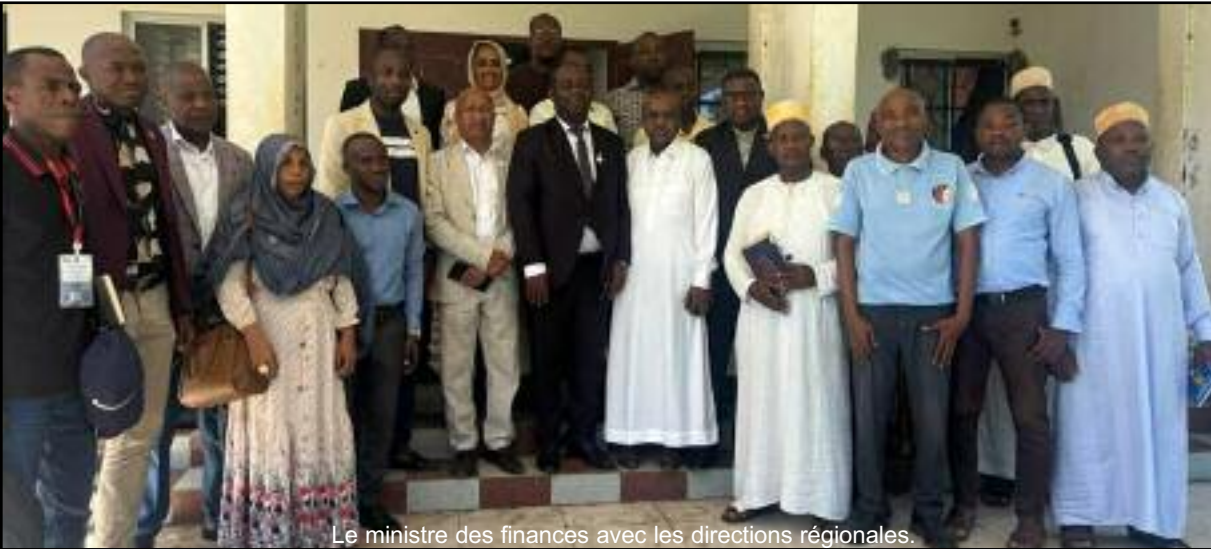
El-Aniou Fatima

MINISTÈRE DES FINANCES :

Prise de contacts avec les antennes régionales

Pour son premier déplacement hors Ngazidja, le nouveau ministre des finances, du budget et du secteur bancaire a choisi Mohéli. En marge des célébrations du 25e anniversaire de l’Accord-cadre de Fomboni, le grand argentier a rencontré les antennes régionales sous sa tutelle, en présence du directeur général des impôts, et du secrétaire général du ministère.

En déplacement à Mohéli à l’occasion de la célébration du 17 février, journée de la réconciliation nationale en Union des Comores, le ministre des Finances, du budget et du secteur bancaire, Moussa Abderemane, a tenu une rencontre avec les différentes directions régionales de son ministère, nous apprend une note de son service de communication. Et la note de poursuivre sur le déroulement de la rencontre : « Les échanges ont débuté par une présentation du personnel, avant un rappel des missions et des priorités du ministère, conformément aux réformes en



Le ministre des finances avec les directions régionales.

ment de la rencontre : « Les échanges ont débuté par une présentation du personnel, avant un rappel des missions et des priorités du ministère, conformément aux réformes en

cours et au Plan de Travail Annuel (PTA) ». Engagé dans un processus d’assainissement des finances publiques depuis des années avec les institu-

tions de Bretton Wood, l’État comorien sait que sa marge de manœuvre est infime, et compte sur la participation des îles dans la mobilisation des ressources internes pour

appuyer ses investissements de plus en plus budgétivores. C’est pourquoi le nouveau ministre a insisté sur l’importance des antennes régionales dans cette démarche : « Le ministre a souligné l’importance stratégique des antennes régionales dans l’application des politiques publiques et dans l’atteinte des objectifs fixés au niveau insulaire ». Sans donner de détails, les directions régionales sous la tutelle du ministère des finances ont, semble-t-il, relevé quelques avancées : « Les responsables insulaires ont relevé des avancées notables dans l’organisation des services et l’amélioration du cadre de travail », tout en insistant « sur la nécessité de renforcer les capacités, tant sur le plan humain que matériel, afin de pérenniser cette dynamique », conclut la note d’informations.

Imtiyaz

MARCHÉ RAMADAN :

Faciliter l’accès à des produits agricoles et culinaires pendant le Ramadan

Comme annoncé, ce jeudi 19 février 2026, a eu lieu à la place Mtsangani de Moroni l’ouverture du marché spécial Ramadan. Cette initiative du maire de Moroni Omar Mohamed a pour but de désengorger la capitale et surtout de faciliter l’accès à des produits agricoles et culinaires pendant ce mois béni de ramadan.

C’est en présence du ministre de l’intérieur, Mohamed Ahmed Assoumani, Charifa Abdallah, députée de Moroni Nord, l’ambassadeur de France, Étienne Chapon, M. Raoul Delapeyre, représentant du secrétaire général du gouvernement, et plusieurs personnalités locales, qu’a eu lieu la cérémonie d’ouverture du marché

Ramadan. Dans son allocution, le maire de la capitale Omar Mohamed a exprimé sa gratitude au chef de l’État, pour son soutien aux projets de développement de la ville. Il a ensuite souligné l’importance de cette initiative qui vise à désengorger la capitale et à faciliter l’accès à des produits agricoles et culinaires pendant le Ramadan. Il faut aussi savoir que ce marché Ramadan va faciliter les habitants du centre-ville. Hadidja Salim, présidente de l’association développons-nous (ADN), a remercié le maire, l’ambassadeur de France et tous les participants, notamment les agriculteurs et les femmes des quartiers de Moroni. Quant à la députée de Moroni Nord, Charifa Abdallah,

elle a encouragé l’engagement des femmes dans le développement, soulignant leur rôle crucial.

Initiative très saluée par le ministre de l’intérieur Mohamed Ahmed Assoumani, qui a souligné l’impli-

cation du président de la République dans le développement agricole. De son côté M. Raoul Delapeyre a salué l’engagement du maire et a félicité l’ADN pour la mise en valeur des produits locaux. « Il faut valoriser l’agriculture locale. Les produits agricoles comorien doivent être mis en valeur. C’est ce qu’on voit aujourd’hui dans cette cérémonie. Cela montre la promotion de la consommation de produits comoriens. La France est toujours disponible pour contribuer au développement des Comores dans tous les domaines », a déclaré à son tour l’ambassadeur de France.



Marché ramadan ouvert place Mtsangani Moroni.

Nassuf Ben Amad

Les dessous politiques d'un remaniement ciblé aux Comores

Cela fait désormais plusieurs jours que le décret n°26-030/PR du 5 février 2026, portant composition du gouvernement de l'Union des Comores, a été publié. Un texte de cette nature était particulièrement attendu, tant l'hypothèse d'un remaniement ministériel circulait avec insistance. Pourtant, ce décret ne s'est limité qu'à quelques ajustements : seuls trois ministres ont été remplacés sur les quinze que compte le gouvernement comorien. Cette situation invite naturellement à s'interroger. Pourquoi ces changements ciblés ?

Le palais de Beit Salam a sans doute ses raisons, mais l'opinion publique comorienne aspire à davantage de clarté, notamment lorsque seuls certains départements : les finances, la justice et les sports ont été concernés. Dans ce contexte, il paraît légitime de chercher à comprendre les motivations profondes de ces choix et de tenter d'en éclairer les ressorts, d'autant qu'un tel réajustement laisse supposer l'existence de tensions ou de difficultés spécifiques. Il est difficile de convaincre l'opinion qu'un changement ministériel intervient sans raison. En règle générale, toute modification traduit une volonté de corriger un dysfonctionnement ou de réorienter une action publique. Or, l'absence d'un véritable remaniement global, au profit de mesures ciblées, incite à examiner plus particulièrement le cas du ministère des Finances.

Il s'agit d'essayer de comprendre, à la lumière des éléments disponibles, ce qui a pu conduire la présidence à remplacer le ministre Ibrahim Mohamed Abdourazak. Depuis plusieurs mois, ce ministère faisait l'objet de critiques récurrentes concernant sa gestion. L'analyse ne porte pas ici sur la personne elle-même, mais sur les faits et sur la perception de l'action publique. L'année dernière, une affaire avait particulièrement marqué l'opinion : la suspension d'Ahmed Djaffar, alors directeur général des impôts, décidée par le ministre des Finances. Cette décision aurait été motivée par des recettes fiscales jugées insuffisantes pour l'année 2024 et le premier trimestre 2025. Très rapidement, les réseaux sociaux se sont emparés de cette affaire, certains allant jusqu'à évoquer un détournement présumé de 1,7 milliard de francs. Cette rumeur a suscité un vif émoi et alimenté de nombreux débats sur la gouvernance financière aux Comores.

Faute d'éclaircissements officiels, il demeure toutefois impossible d'en confirmer la véracité. Le silence des autorités gouvernemen-

tales et l'absence de prise de position claire de la présidence ont entretenu une zone d'ombre qui a favorisé les spéculations. Au-delà des aspects administratifs et financiers, cette affaire semble également s'inscrire dans un contexte politique et régional plus large. Certains y ont vu l'expression d'un rapport de force entre l'ancien ministre des Finances et son ancien directeur général des impôts, tous deux originaires de la région de Mbadjini. Au sein du parti CRC, cette rivalité aurait reflété une lutte d'influence visant à affirmer un leadership régional et politique. Cette situation aurait placé le pouvoir en position délicate : d'un côté, un haut responsable ayant longtemps servi le parti ; de l'autre, un ministre bénéficiant du soutien d'une nouvelle génération politique proche des cercles présidentiels. Certains observateurs estiment qu'Ahmed Djaffar pouvait compter sur l'attention du chef de l'État, tandis qu'Ibrahim Abdourazak aurait bénéficié de l'appui de figures influentes issues de cette jeunesse politique en pleine ascension.

Cette dynamique traduit peut-être une recomposition plus profonde du paysage politique comorien. Une nouvelle génération semble vouloir s'imposer, reléguant progressivement l'ancienne garde parfois qualifiée de « dinosaures » à un rôle moins central. L'éloignement de certaines figures historiques du premier cercle décisionnel, notamment celles associées à Houmed Msaïdie, témoignerait de cette évolution. Ces mutations interrogent sur les orientations actuelles de l'appareil étatique, sur les influences qui façonnent désormais les nominations et, plus largement, sur la transformation des équilibres politiques au sommet de l'État comorien. Ibrahim Mohamed Abdourazak a-t-il sous-estimé l'impact des critiques de Me Mzimba et Me Fahmi Said Ibrahim ? Par la suite, c'est vers la fin de l'année 2025 que l'attention doit se porter. L'ancien ministre des Finances avait alors présenté sa stratégie devant l'Assemblée nationale, mais le résultat n'a manifestement pas convaincu.

Ce fut notamment le moment où le député et avocat Me Mzimba s'est illustré par une intervention particulièrement ferme : sans détour, il a recadré le ministre tant sur la cohérence de ses programmes que sur la portée des orientations exposées devant la représentation nationale. Juriste de formation, il s'est même attaché à rappeler, avec précision, les principes relatifs à la nomenclature budgétaire, livrant des explications tech-

niques et rigoureuses. La séance, relayée en direct, a marqué les esprits par la clarté de ses critiques et par sa capacité à pointer les insuffisances là où elles apparaissaient. Comme si cela ne suffisait pas, un autre avocat est intervenu au début de l'année 2026. Les juristes ont souvent la réputation de ne pas agir à moitié, et lorsqu'ils s'engagent dans un débat, leurs arguments peuvent peser lourd. Me Fahmi Said Ibrahim a ainsi pris position face au ministre des Finances, formulant des critiques qui n'ont pas été du goût de ses partisans.

Ces derniers ont rapidement déplacé la discussion vers la personne plutôt que vers le fond, instrumentalisant le débat au détriment de l'analyse des enjeux financiers et institutionnels. Il reste toutefois légitime de s'interroger sur l'existence d'autres facteurs. Le ministre avait multiplié les déplacements à l'étranger, notamment dans le cadre d'échanges avec les institutions de Bretton Woods. Si ces démarches avaient produit des résultats pleinement convaincants, il est permis de penser qu'un changement ministériel n'aurait peut-être pas été envisagé. Certes, la logique politique comorienne échappe parfois aux schémas classiques, mais ces critiques répétées ont pu constituer l'élément déclencheur. On peut ainsi considérer que les interventions de Me Fahmi Said Ibrahim et de Me Mzimba ont contribué à fragiliser la position d'Ibrahim Mohamed Abdourazak, sauf à supposer l'existence d'autres raisons internes à la présidence qui demeurent inconnues.

Il convient néanmoins de rappeler qu'il s'agit ici d'une analyse et non d'une certitude, une hypothèse plausible parmi d'autres. Un dernier point mérite d'être souligné : la publication récente du décret présidentiel apparaît, aux yeux de certains observateurs, comme un acte particulièrement significatif. Elle pose la question de savoir dans quelle mesure le président de la République, Son Excellence Azali Assoumani, tient compte des critiques émanant aussi bien de l'opposition que des différentes sensibilités politiques. Le fait que cette décision soit intervenue peu de temps après les prises de position publiques de Me Fahmi Said Ibrahim, et dans le prolongement des remarques formulées auparavant par Me Mzimba à l'Assemblée nationale, peut laisser penser que le chef de l'État suit attentivement l'actualité politique et demeure attentif aux débats qui traversent la société comorienne. Toutefois, une interrogation demeure : pourquoi avoir ciblé uniquement le ministre des Finances



sans remettre en cause le rôle du chef de pôle auquel ce département est rattaché ?

Celui-ci était pourtant censé travailler en complémentarité avec le ministre afin d'assurer davantage de cohérence et de fluidité dans l'action gouvernementale. Cette situation relance le débat sur la pertinence de certaines fonctions administratives qui, au lieu de renforcer l'efficacité de l'État, peuvent donner l'impression d'une multiplication de postes coûteux pour les finances publiques, sans réelle valeur ajoutée. Si le ministre est aujourd'hui écarté, il paraît légitime de s'interroger également sur la responsabilité de ceux chargés d'impulser et de coordonner l'action administrative. Cette réflexion s'inscrit d'ailleurs dans le prolongement de mon précédent travail publié dans La Gazette des Comores, en quatre volets intitulés De la coordination administrative à la centralité administrative (22, 23, 29 janvier et 6 février 2026). J'y analysais déjà la montée en puissance d'un « gouvernement en miniature » autour du Secrétariat général du gouvernement, devenu progressivement un centre névralgique de l'appareil étatique. Une telle centralisation, si elle n'est pas maîtrisée, peut fragiliser l'équilibre institutionnel, diluer les responsabilités et, paradoxalement, affaiblir les prérogatives du chef de l'État comme celles du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, l'ajustement opéré par ce décret apparaît avant tout comme l'expression directe de l'autorité présidentielle. Certains avaient pu penser que le président de la République s'était éloigné du cœur décisionnel, tant certaines orientations semblaient émaner d'autres cercles d'influence. Or, les faits récents tendent à montrer qu'il demeure pleinement maître des décisions stratégiques. Dans cette perspective, il convient égale-

ment de s'interroger sur le bilan de la nouvelle génération politique qui s'était présentée comme porteuse de renouveau. A-t-elle réellement échoué ou ne lui a-t-on pas laissé le temps nécessaire pour produire des résultats ? La question reste ouverte. Néanmoins, force est de constater que, pour beaucoup d'observateurs, cette jeunesse politique a davantage multiplié les séminaires, les annonces et les promesses que les réalisations concrètes. Gouverner exige autre chose que des discours : cela suppose des actes, une vision claire et une capacité à assumer pleinement les responsabilités confiées, surtout lorsqu'il s'agit de conduire la destinée d'un État.

L'heure semble désormais davantage tournée vers l'exigence de résultats et de fidélité aux engagements. Le débat sur la bonne gouvernance, longtemps central, cède progressivement la place à des préoccupations plus urgentes liées à la stabilité nationale et à l'efficacité de l'action publique. Le président de l'Union des Comores paraît attentif aux messages émanant des différentes figures politiques et institutionnelles du pays. Les prises de position de Me Mzimba comme celles de Me Fahmi Said Ibrahim n'ont vraisemblablement pas échappé à son observation, même si, en définitive, la décision finale relève toujours de son appréciation souveraine. Telle est l'analyse que l'on peut proposer à ce stade concernant les évolutions récentes au sein du ministère des Finances, en s'appuyant sur les faits disponibles et sur les informations rendues publiques, tout en restant conscient que d'autres éléments pourraient encore venir éclairer cette séquence politique.

HOUDAIDJY SAID ALI,
Juriste Publiciste et
Internationaliste Paris – France

Abdourahmane Bacari, un parcours qui force le respect

Gardien de but dans ses années de

regroupe les forces de sécurité et de la police au niveau du continent africain. Actuellement trésorier de la Fédération comorienne de taekwondo, Dada Kely voit ses charges augmentées avec une responsabilité qui englobe l'ensemble du continent africain.

Si la charge est sans commune mesure, cela n'a pas empêché le trésorier de la Fédération Comorienne de Taekwondo, Abdourahmane Bacari, alias Dada Kely, d'être nommé responsable logistique et infrastructures de l'APTAC (la branche du taekwondo des forces de sécurité et de la police au niveau de l'Afrique). Ceux qui connaissent Abdourahmane Bacari savent qu'il a la capacité de relever le défi, et ceci de la plus belle des manières. Logisticien au niveau du croissant rouge comorien depuis plus de vingt ans, il a déjà fait ses

preuves au niveau national, notamment lors des grandes catastrophes naturelles qui ont frappé notre pays ces dernières années. Sa probité lui vaut aujourd'hui d'être le spécialiste attitré depuis au moins trois élections présidentielles, et une multitude d'élections intermédiaires, le spécialiste de la mise en place du matériel électoral. Préparation du matériel, vérification et mise sous scellés des urnes, tout passe par lui, et les nombreux apprentis qu'il a formés tout au long de ces années.

C'est ce sens de la responsabilité, qui le conduit aujourd'hui à franchir les frontières de son pays. Une nomination, qui confirme aussi la place de plus en plus importante, que prend le sport comorien au niveau continental. Le COSIC, qui a salué cette nomination, a mis en avant le sens de l'engagement, d'Abdourahmane Bacari : « Dada est connu aux Comores pour son

engagement et son volontariat au Croissant-Rouge, ainsi que pour son rôle de formateur en secours au combat à l'AND. Il apporte ainsi son expertise et son engagement au service du taekwondo comorien et continental ».

Cet engagement, et son sens de l'organisation, Abdourahmane, a toujours guidé ses pas, notamment dans son quartier de Sahara, situé dans les hauteurs de la capitale, où il a toujours mis un point d'honneur à accompagner ses jeunes frères à la recherche du savoir. Le sens de la responsabilité, il l'a cultivé auprès de son père Fundi Bacari Hamadi, lui-même apprenti du grand érudit Fundi Mze Mouigni, qui a joué un grand rôle dans la propagation de l'islam à Madagascar, au milieu du siècle dernier.

Imtiyaz



BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : Fax : Mob

Périodicité :

3 mois / / Montant : _____
6 mois / / Montant : _____
12 mois / / Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces ☐
 Chèque ☐ n° _____
 Virement bancaire ☐ réf. : _____

Moroni 12.

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

	CYBER CAFE ALIAS PROD							
HORAIRES DES PRIERES ET DES RUPTURES DU JEUNE RAMADAN 1447 H 2026								
JOUR	DATE	RAMADAN	LEV SOL	SOBH	DHR	ASR	MAGH	ISHA
JEUDI	19/02/2026	01	6H 07	4H 56	12H 26	15H 51	18H 39	19H 53
VENDREDI	20/02/2026	02	6H 07	4H 56	12H 26	15H 51	18H 39	19H 53
SAMEDI	21/02/2026	03	6H 08	4H 55	12H 24	15H 48	18H 36	19H 50
DIMANCHE	22/02/2026	04	6H 08	4H 55	12H 24	15H 48	18H 36	19H 50
LUNDI	23/02/2026	05	6H 08	4H 55	12H 24	15H 48	18H 36	19H 50
MARDI	24/02/2026	06	6H 08	4H 55	12H 24	15H 48	18H 36	19H 50
MERCREDI	25/02/2026	07	6H 08	4H 55	12H 24	15H 48	18H 36	19H 50
JEUDI	26/02/2026	08	6H 09	4H 57	12H 23	15H 46	18H 34	19H 48
VENDREDI	27/02/2026	09	6H 09	4H 57	12H 23	15H 46	18H 34	19H 48
SAMEDI	28/02/2026	10	6H 09	4H 57	12H 23	15H 46	18H 34	19H 48
DIMANCHE	1/03/2026	11	6H 09	4H 58	12H 24	15H 45	18H 33	19H 47
LUNDI	02/03/2026	12	6H 09	4H 58	12H 24	15H 45	18H 33	19H 47
MARDI	03/03/2026	13	6H 09	4H 58	12H 24	15H 45	18H 33	19H 47
MERCREDI	04/03/2026	14	6H 09	4H 58	12H 24	15H 45	18H 33	19H 47
JEUDI	05/03/2026	15	6H 09	4H 58	12H 24	15H 45	18H 33	19H 47
VENDREDI	06/03/2026	16	6H 10	4H 57	12H 22	15H 42	18H 30	19H 44
SAMEDI	07/03/2026	17	6H 10	4H 57	12H 22	15H 42	18H 30	19H 44
DIMANCHE	08/03/2026	18	6H 10	4H 57	12H 22	15H 42	18H 30	19H 44
LUNDI	09/03/2026	19	6H 10	4H 57	12H 22	15H 42	18H 30	19H 44
MARDI	10/03/2026	20	6H 10	4H 57	12H 22	15H 42	18H 30	19H 44
MERCREDI	11/03/2026	21	6H 10	4H 58	12H 21	15H 39	18H 27	19H 41
JEUDI	12/03/2026	22	6H 10	4H 58	12H 21	15H 39	18H 27	19H 41
VENDREDI	13/03/2026	23	6H 10	4H 58	12H 21	15H 39	18H 27	19H 41
SAMEDI	14/03/2026	24	6H 10	4H 58	12H 21	15H 39	18H 27	19H 41
DIMANCHE	15/03/2026	25	6H 10	4H 58	12H 21	15H 39	18H 27	19H 41
LUNDI	16/03/2026	26	6H 11	4H 57	12H 19	15H 36	18H 24	19H 38
MARDI	17/03/2026	27	6H 11	4H 57	12H 19	15H 36	18H 24	19H 38
MERCREDI	18/03/2026	28	6H 11	4H 57	12H 19	15H 36	18H 24	19H 38
JEUDI	19/03/2026	29	6H 11	4H 57	12H 19	15H 36	18H 24	19H 38
VENDREDI	20/03/2026	30	6H 11	4H 57	12H 19	15H 36	18H 24	19H 38
SAMEDI	21/03/2026	JOUR DE L'IDD ELFITRE						
Operateur : ALI SAID HAMADI (ALIAS PROD) Ntsadjeni 78 tel: (3/4) 419453								



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

FOIR XPO

BÉNÉFICIAIRES PROJET MAYENDELEYO

19 > 21 FÉVRIER 2026

PLACE DE L'INDÉPENDANCE
FOMBONI - MWALI



LA FOIRE DU PFSS « MAYENDELEYO YA UMDJA »

Emplois, Agriculture • Commerce • Artisanat • Digitalisation

Des parcours inspirants. Des jeunes et des femmes autonomisés grâce à l'auto-entrepreneuriat, à la formation et à la création d'emplois. Des ménages plus résilients. Venez découvrir des réussites qui transforment durablement nos communautés.

Du **19 au 22 février 2026 à Fomboni – Mwali**, le Gouvernement de l'Union des Comores, à travers le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, avec l'appui de la Banque mondiale, organise la Foire agricole, commerciale et artisanale du Projet FSS-RRC – Mayendeleyo ya Umodja.

Au programme : réalisation et création d'emplois, exposition-vente de produits locaux, témoignages de réussite, innovations numériques, digitalisation du projet, ciblage et renforcement du capital humain.

Plus de 40 000 ménages vulnérables ont déjà renforcé leur résilience et développé des activités génératrices de revenus durables.

Venez découvrir des réussites qui transforment durablement nos communautés.

**Renforcer la résilience des ménages pauvres et vulnérables affectés
par les effets des crises multiples**